

**Compte Rendu du Comité Directeur
15 décembre 2018 à Talence**

Présents ou représentés:

Mmes **DE SAINT DENIS** Christine, **EBERHARDT** Claudine, **GUENARD** Anne-Marie, **HUIN** Josiane, **MAYAUX** Chantal, **SUZANNE** Françoise
Mrs **BONNAMY** JEAN MICHEL, **DUBERT** Francis, **EREAU** Jean-Louis, **GARRET** Emmanuel, **LAPLAGNE** Jean-Pierre pouvoir à Mr **LE MERRE**, **LE MERRE** Hugues, **MESSIEN** Patrick, **PUTEAUX** Sylvain, **TEXIER** Guillaume.

Absents:

Mme **GRILLET** Sandrine
Mrs **AUCHABIE** Marc, **BARBIER** Christophe, **BONNEFOND** Jean-Marc, **CUENDE** François-Xavier, **DACUNHA** José , **DUCCLOS** Kévin, **LAMOTHE** Guillaume, **RENEL** Maurice

Invités :

Maîtres **BOURDAGEAU CTS**, **FERREIRA DE CARVALHO ATD**
Mr **FOURNIE CTS** Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} janvier 2019

Ordre du jour

Point n°1 : Accueil par le Président.

Point n°2 : Approbation du procès-verbal du comité directeur du 01/09/2018

Point n°3 : Nomination d'un nouveau trésorier. Demandes d'intégration de nouveaux membres aux commissions médicale et d'arbitrage. Point sur les représentations sur les compétitions et la participation aux groupes de travail

Point n°4 : Point sur les actions de développement du CRENA. Validation des demandes d'aides au titre du développement.

Point n°5 : Information sur le bilan financier provisoire 2018. Orientations budgétaires 2019.

Point n°5 : Demandes de subvention 2019 auprès du Conseil Régional.

Point n°6: Présentation du Plan de Développement et de Formation Régional pour l'accès au Haut niveau. Mise en œuvre pour la saison 2018-2019.

Point n°7 : Information sur l'état d'avancement des dossiers de demande d'aides des Comités Départementaux au CRENA.

Point n°8 : Questions diverses

Point n°1 : Accueil par le Président

Mr Le Merre ouvre la séance du Comité Directeur à 15h10 ; le quorum étant atteint le Comité Directeur pourra délibérer valablement. **Mr Dubert** est désigné secrétaire de séance.

Mr Le Merre souhaite en préambule insister sur certains éléments de conjoncture relatifs à la disparition programmée du CNDS et son remplacement d'ici juin 2019 par l'Agence Nationale du Sport, dont la gouvernance serait « *partagée à responsabilités réparties* » entre l'État, les collectivités locales, le mouvement sportif et le monde économique.

Avec la création de ce Groupement d'Intérêt Public, se posent beaucoup de questions liées à l'organisation territoriale du sport (Création de parlements régionaux du sport ?), au financement (Appui sur les Fédérations qui définissent leur politique de développement ?) qui risque de stagner et à l'avenir des cadres Techniques (évolution vers des contrats privés ?)

D'où certaines tensions budgétaires à venir pour 2019, accentuées par la baisse du nombre des licences enregistrées à ce jour : entre - 5 et 6% en Nouvelle-Aquitaine comme au niveau national.

Il remercie Mrs Gachet et Bonnamy pour leur travail fastidieux de vérification et d'unification des comptes des trois anciennes ligues.

Par contre il souligne la mise en marche effective en septembre de la vie sportive du CRENA:

- Refonte de l'ensemble du règlement sportif
- Réunion de la CRA et mise en place d'un programme d'action en matière d'arbitrage.
- Construction de la politique sportive (calendrier des compétitions, élaboration, du plan de développement de formation régional, politique d'accès vers le haut niveau et de ses déclinaisons à savoir les stages de ligue et les entraînements régionaux.

Il remercie à ce propos les cadres et plus particulièrement Mtre Blomme.

Il tient ensuite à présenter Mr Eric Fournié, ancien pongiste, qui à compter du 1^{er} janvier 2019 rejoindra l'équipe technique régionale en qualité de CTS en provenance du Lot et Garonne où il travaillait au sein de la DDCSPP, en charge du développement du sport via le CNDS pour les clubs et comités, ainsi que les équipements sportifs.

M Le Merre se félicite de cette nomination d'un technicien en Nouvelle-Aquitaine qui n'a pas été simple et n'a pu se faire qu'avec une étroite collaboration avec la DTN afin de rechercher et de motiver des candidats sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine. Si aucune nomination n'avait été effective, le poste aurait été définitivement perdu et le CRENA aurait ainsi perdu un emploi synonyme de moyens humains pour assurer dans de bonnes conditions le développement de notre sport. Sans être issu du monde de l'escrime, ce dernier pourra disposer d'une certaine neutralité et d'un recul vis-à-vis de la gestion et de la structuration des dossiers. Son positionnement sur le Lot et Garonne permettra également un meilleur maillage de la région.

Enfin, **M Le Merre** salue les résultats sportifs et notamment au sabre avec Eliott BIBI, qui ne peuvent que redorer l'image de l'Escrime auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine à l'heure du dépôt du dossier de subvention fixé au 31 décembre 2018.

Point n°2 : Approbation du procès-verbal du comité directeur du 01/09/2018

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du CRENA du 1^{er} septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Point n°3 : Nomination d'un nouveau trésorier. Demandes d'intégration de nouveaux membres aux commissions médicale et d'arbitrage. Point sur les représentations sur les compétitions et la participation aux groupes de travail.

Pour faire suite à la démission de M Jean Marc Bonnefond en septembre 2018 du poste de Trésorier, et en l'absence d'autres candidatures déclarées, **Jean Michel Bonnamy** est désigné au poste de Trésorier du Comité régional d'Escrime Nouvelle-Aquitaine.

Mme Guénard est confirmée dans ses fonctions de Secrétaire Générale.

M le Docteur Merle intègre la Commission Médicale Régionale et **M Hervé Parent** [du Cie Tourcoing] la Commission Régionale d'Arbitrage.

Concernant les Groupes de travail :

- **Mme Françoise Suzanne, M Patrick Messien et M Pascal Maréchal** ont rejoint celui sur le « Haut Niveau »,
- **Mme De Saint Denis** souhaite intégrer le Groupe « Formation »,
- **Mme Anne Marie Guénard** renforce le Groupe de Travail « développement de la pratique ».

Mr Le Merre souligne que le fait d'étoffer ces groupes permettra d'éviter certaines critiques sur l'absence de transparence au sein du Comité Directeur. Il souhaite vivement que chacun des membres du comité directeur s'investisse dans ces derniers et il renouvelle l'appel déjà fait auprès de ces derniers à plusieurs reprises.

Représentation sur les compétitions : toutes compétitions sont pourvues.

Mme Huin estime qu'une invitation est nécessaire concernant les Circuits Nationaux organisés sur la Nouvelle-Aquitaine.

Point n°4 : Point sur les actions de développement du CRENA. Validation des demandes d'aides au titre du développement.

Mme Mayaux et Maître Ferreira de Carvalho dressent un bilan des actions de développement mises en œuvre par le Crena depuis septembre 2018 :

- Escrime et Cancer du sein :

6 clubs ont répondu à l'appel à projet en sollicitant une prise en charge CRENA de licences :

- Périgueux	116.16€	- Limoges	116.16€
- La Rochelle	232.32€	- Angoulême	348.48e
- DAX	464.64€	- Libourne	58.08€

Le Comité Directeur à l'unanimité valide ces demandes
dans le cadre de la dotation « Sport Santé ».

Sont rappelés également les projets d'une **séance de recyclage** sur Bordeaux (stage IFFE) pour les Maîtres d'Armes déjà formés [contact pris avec le Dr Hornus et Didier Leménagé] et **d'une soirée** organisée à l'Hôpital Bergonié avec conférence, animation et témoignages de patientes.

Maitre Garret s'interroge sur le réel impact [médiatique] du CRENA sur ce dossier pour lequel les clubs sont en relative autonomie.

Maître Ferreira de Carvalho souligne que l'aide CRENA lève le frein au développement de cette pratique que constitue la prise de licence et rappelle les projets d'actions prévues sur cette thématique.

Mr Texier souligne que sur la Vienne par exemple la pratique est dispensée sans prise de licence.

- Escrime en EHPAD :

Cette thématique couteuse pour les établissements et ne pouvant pas rassembler un large public soulève un large débat.

En tout état de cause, **Mr Dubert** regrette que le développement de notre sport puisse reposer sur l'Escrime et Cancer du sein et en EHPAD.

- Escrime au féminin :

Le Comité Directeur fait le constat du caractère peu attractif de l'action mise en place et décide d'en modifier la règle : une aide sera versée aux clubs dont les actions permettront de constater en fin de saison une évolution positive du nombre de licenciées.

- Aide matérielle pour les nouvelles structures :

Cette aide régionale aux nouvelles structures peut compléter l'aide fédérale pour le développement en milieu rural.

Le Comité Directeur se prononce favorablement pour l'octroi de deux aides en faveur des clubs suivants : Saint Savinien Escrime Club (750€) et Cercle d'Escrime de Niort (750€)

- Aide à l'achat de matériel :

Deux demandes seulement ont été transmises au CRENA, signe d'un défaut de communication et de compréhension du dispositif. Une relance sera réalisée auprès des clubs et le dispositif ouvert aux Comités Départementaux.

La demande d'aide formulée par le Club de Blanquefort est acceptée à l'unanimité. Celle du Cercle d'Escrime de Niort est rejetée compte tenu du fait qu'il bénéficie par ailleurs de « l'aide matérielle pour les nouvelles structures ».

D'autres actions sont ensuite évoquées :

- Le stage fédéral Sabre Laser de Dax qui a regroupé 9 stagiaires (7 clubs de N-A : départements 17/19/24/33/40/47 et 64),
- L'escrime artistique avec les volets « Formation des Cadres » et « Stages » organisées en région ; Ces stages organisées sous le label N-A ne pourraient-ils pas être une source complémentaire de financement pour le CRENA s'interroge **Mme Huin**.
- L'escrime scolaire qui demeure un sujet à polémiques : **M Le Merre** estime cependant que les formations dispensées en Limousin, dans les Deux Sèvres, en Charentes Maritimes, dans les Landes ...doivent s'étendre à toute la région.
- Le « Salon 100% Sport » de Bordeaux sur lequel une réflexion doit être menée compte tenu de son impact financier pour le CRENA.

M Le Merre se propose d'aborder avant le départ de Maître Bourdageau, **le point 6** de l'ordre du jour.

Point n°6 : Présentation du Plan de Détection et de Formation Régional pour l'accès au Haut niveau. Mise en œuvre pour la saison 2018-2019.

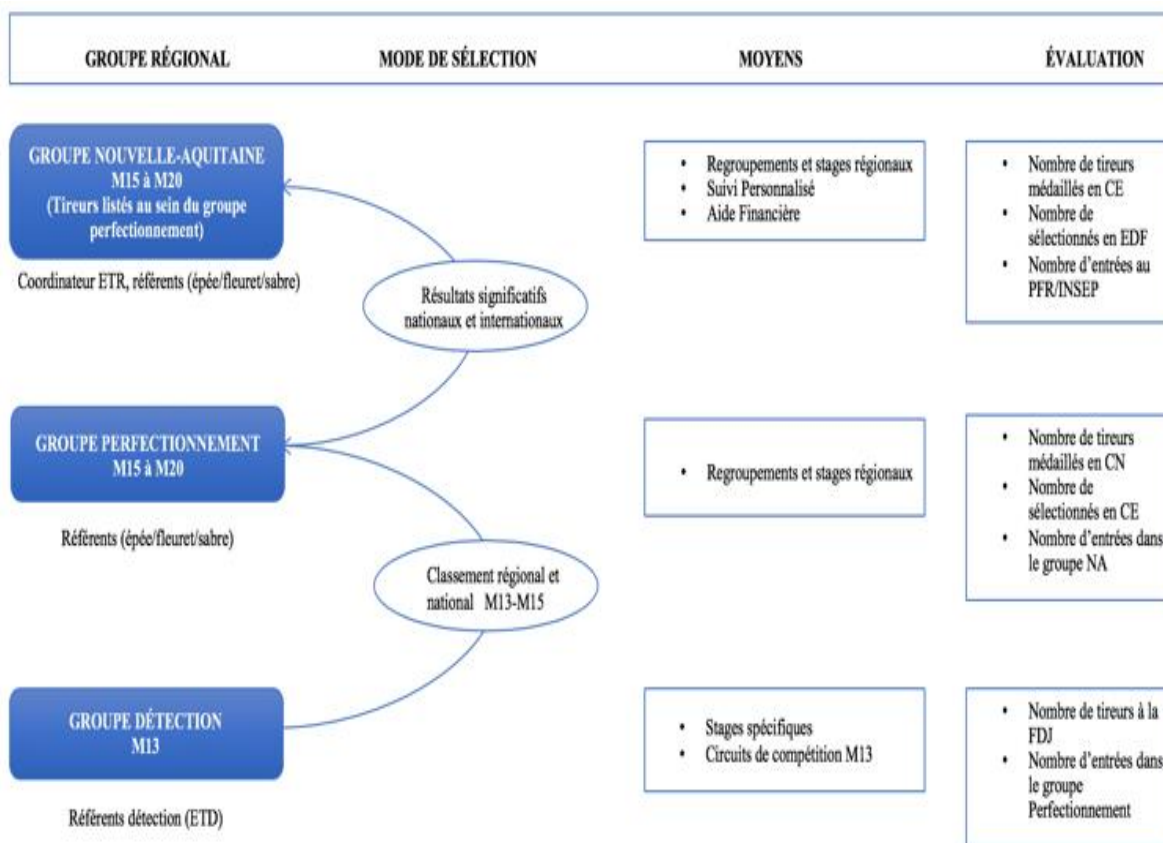
Mr Texier présente le projet de plan de Détection et de Formation Régional pour l'accès au Haut niveau tel qu'élaboré au niveau régional : l'objectif fixé étant de s'assurer que les jeunes escrimeurs M15/M20 puissent être accompagnés vers la performance quel que soit leur club d'origine.

Il s'agit, à partir de la catégorie M15, la catégorie M13 relevant du niveau interdépartemental avec une passerelle vers le régional, de structurer la filière à travers :

- un groupe perfectionnement issu des classements M13/M15,
- un groupe Nouvelle-Aquitaine déterminé en fonction des résultats obtenus aux niveaux national et international.

Ce sont toutes les actions relatives à la vie sportive et l'accès au haut niveau (l'accompagnement des tireurs, l'organisation des stages, les compétitions et regroupements ainsi que les aides financières prévues au Règlement Financier) qui découleront de la mise en place annuelle de ce plan de détection et de formation par l'équipe technique régionale en collaboration avec les dirigeants du Comité Régional.

Rappel du schéma du PDFR



M Texier insiste sur la catégorie M13 qui doit être développée en département et ensuite sur la région pour soutenir la catégorie M15 ; il indique que les faibles effectifs enregistrés au Circuit H2024 de Boulazac s'expliquent par l'absence de cette catégorie M13 qui ne s'est pas déplacée et il insiste sur les incidences en termes de quota N-A pour la suite du circuit H2024.

Pour optimiser les stages, **Maitre Garret** insiste pour sa part sur la nécessité de bien mettre en adéquation les lieux, les armes et les catégories.

M Le Merre souligne que les aides (parts fixes et parts liées aux performances) qui devraient, selon les 1ères estimations, concerner 37 tireurs –ce qui n'est pas neutre en termes de budget – seront versées aux clubs ; il souligne la complexité de ce dossier qui devait faire faire la synthèse de 3 dispositifs d'aides différents, sans trop léser aucune des anciennes ligues tout en exigeant des jeunes escrimeurs aidés, des contreparties et notamment une participation active à la vie sportive régionale (participation aux équipes, aux championnats régionaux, aux stages....).

Les membres du Comité Directeur ne souhaitent pas étendre le présent dispositif d'aides aux seniors, comme le propose **Mr Puteaux** afin d'essayer de les retenir en Nouvelle-Aquitaine.

Le plan est adopté ainsi que les aides à la performance en découlant (Cf règlement financier). Elles seront portées à la connaissance des familles et des clubs concernés. Enfin, pour la saison en cours la participation forfaitaire aux frais d'hébergement et de repas des stagiaires est fixée à 20 % (hors dépenses des intervenants intégralement prises en charge par le CRENA).

Point n°5 : Information sur le bilan financier provisoire 2018. Orientations budgétaires 2019.

M Bonnamy et M Le Merre expliquent que le compte de résultat 2018 n'est pas encore disponible au 15/12/2018.

A cela deux raisons : d'une part l'année n'est pas encore achevée et d'autre part malgré un investissement en temps important de JM Bonnamy assisté de JP Gachet et du cabinet comptable In Extenso, les opérations de fusion des comptabilités des 3 anciennes Ligues se sont avérées plus complexes que prévu notamment pour le Poitou-Charentes (ventilation et imputation non homogènes) ;

Il s'est avéré nécessaire :

- de ressaisir en partie voire en totalité les écritures de janvier à juin 2018
- de vérifier les produits à recevoir et les charges constatées d'avance en décembre 2017 ainsi que les amortissements.

En termes d'activité comptable pour 2019, **M Le Merre** souligne également le temps important du Secrétariat consacré aux gestions des CREFED et du Pôle de Talence, dont le CRENA doit tenir la comptabilité.

Il est toutefois possible de dégager une première tendance pour le résultat 2018 : Hors dotations aux amortissements (environ 9 500 €), le compte de résultat serait déficitaire et ce, pour trois raisons :

- La baisse des ressources liées aux licences : -6,22 % soit 282 licences en moins entre les saisons 2016-2017 et 2017-2018) et donc un manque à gagner de 4 717,44 €,
- Le financement d'un poste d'assistant technique régional de janvier à août 2018 (environ 19 000 €). Ce dernier a été cofinancé par la FFE à hauteur de 6 000 €,
- Une baisse des aides publiques (-9 000 € de CNDS).

Grâce à des trésoreries saines dans chacune des trois anciennes Ligues, il précise que l'impact de cet exercice sur la santé financière du CRENA est faible; il importe d'être vigilant en 2019, exercice dont il dresse les premières orientations budgétaires :

- Recettes : S'agissant des aides, si le niveau régional doit se maintenir, il rappelle les interrogations liées à la disparition programmée et au remplacement du CNDS. Le nombre des licenciés devrait encore connaître une baisse (-4 % fin décembre 2018 comparativement à décembre 2017).
- Dépenses : Avec l'arrivée d'un cadre technique d'Etat en remplacement du poste d'ATR au 1er janvier 2019 la masse salariale devrait diminuer. Il n'en reste pas moins que les charges « fixes » plus difficilement compressibles représentent environ 70 % des dépenses. Il s'agit principalement des charges de personnel pour environ 43 % du total (secrétariat, ATR, responsable matériel, gestionnaire du site informatique), des dépenses de fonctionnement « obligatoires » (déplacements, locaux, fournitures administratives...) et de celles découlant de nos activités « régaliennes » à l'échelon régional c'est-à-dire des tâches qui nous sont déléguées par la fédération en matière de formation (arbitrage, animateurs/éducateurs), d'animation de la vie sportive (compétitions, équipes de Ligue) et de mise en œuvre de filières d'accès vers le haut niveau (stages, entraînements régionaux).

Pour conclure, **M Le Merre** insiste sur la marge de manœuvre réduite pour 2019 ; la pérennité de nos actions impliquera selon lui d'augmenter fortement le prix de nos licences comme c'est le cas dans beaucoup d'autres ligues. Dans notre cas, la hausse serait de 5 à 6 €.

Toutefois, plusieurs options s'offrent à nous concernant les dépenses qu'il s'agisse de la masse salariale, de l'achat de matériel, des participations financières pour accompagner nos tireurs vers le haut niveau (prise en charge des dépenses de stages et des équipes de ligue, rémunération des intervenants, aides à la performance), des aides au développement mises en place en direction des comités départementaux et des clubs et enfin des actions de développement conduites en partenariat avec nos partenaires publics (sport santé, sport au féminin...).

L'ensemble du Comité Directeur convient qu'il importe d'en débattre de façon détaillée préalablement à la présentation du budget en Assemblée Générale.

Point n°7 : Information sur l'état d'avancement des dossiers de demande d'aides du CRENA aux Comité Départementaux.

Mme Guénard fait le point sur les dossiers de demandes de subventions réceptionnés par le CRENA conformément au Règlement Financier : Le CRENA a, à ce jour, reçu les dossiers des CD 19,33, 64 et 86.

A la demande de **M Dubert**, Président du Comité Départemental de Dordogne, le Règlement Financier est modifié pour mettre en place les conventions avec les CD au 01/09/2018 et non 01/09/2019.

Point n°8 : Questions diverses

- Le prochain **Comité Directeur** sur la préparation du budget 2019 est prévu pour le **02 mars 2019** à Talence,
- **Mme Guénard** distribue un document récapitulatif des licences sur la Nouvelle-Aquitaine au 14/12/2018 : 3712 contre 4253 au terme de la saison 2017/2018.

M Le Merre remercie les participants et lève la séance à 19h15.

Le Président,



Hugues Le Merre

la Secrétaire Générale



Anne-Marie Guénard